

Les Antilles françaises dans le monde halieutique caraïbe

BERTRAND GOBERT,
LIONEL REYNAL



© Ifremer/T. Taquet

Introduction

Par définition, une île est pour ses habitants un territoire fermé, isolé dans une certaine mesure du reste du monde. Pour les géographes, l'insularité se définit de façon plus complexe par deux critères : un effet de barrière, qui crée des discontinuités naturelles et humaines indépendamment des distances, et un effet de dimension, qui modifie d'autant plus le fonctionnement des systèmes écologiques et sociaux que l'île est petite (LASSERRE, 1987). De ce fait, de nombreux problèmes se posent de manière spécifique aux îles. Les écosystèmes y sont souvent plus fragiles, avec de moindres facultés de régénération après des perturbations naturelles ou anthropiques (DOUMENGE, 1987). Les sociétés insulaires ont souvent une structure et un fonctionnement différents, où le sentiment d'identité et le particularisme culturel contribuent à maintenir les traditions et à créer des réseaux de relations spécifiques (GIACOTTINO, 1987). Les îles ne sont pas pour autant des entités totalement fermées, et la plupart d'entre elles ont un réseau d'interactions assez diversifié avec l'extérieur, en matière écologique, démographique, culturelle, économique, etc. Cela est d'autant plus vrai dans les archipels, où la proximité géographique et la communauté d'histoire renforcent les liens entre les îles. Le cas de la Martinique et de la Guadeloupe est exemplaire à cet égard. Départements d'outre-mer situés à plusieurs milliers de kilomètres de la métropole, ces deux îles font partie d'un ensemble régional formé bien sûr des Petites Antilles mais aussi de la Caraïbe insulaire et continentale, avec qui elles entretiennent des rapports complexes qui vont de l'individuel au collectif, du naturel au culturel, de

l'informel à l'officiel (BURAC, 1989). En matière de pêche, ces interactions sont particulièrement développées avec les îles voisines puisque les échanges des hommes et des sociétés au sein d'un même univers créole sont renforcés par la continuité d'un milieu océanique commun à tous, qui est à la fois habitat de ressources halieutiques et voie de communication entre les îles. Les liens entre les îles sont plus ou moins développés selon les domaines, qu'il s'agisse de la ressource, de son exploitation, des échanges techniques ou commerciaux. Le cas particulier de la recherche halieutique et de sa dimension régionale, analysé par FRÉON *et al.* (1991), ne sera pas abordé ici.

Le contexte régional

Sur le plan géographique (fig. 2), les îles françaises font d'abord partie des Petites Antilles, double chaîne constituée de volcans jeunes aux pentes sous-marines abruptes (arc interne), et d'îles plates surmontant des volcans éteints sur de vastes plateaux coralliens (arc externe). Les deux arcs s'individualisent en Martinique et sont presque séparés en Guadeloupe, alors que Saint-Martin et Saint-Barthélémy font intégralement partie de l'arc externe. La Martinique et la Guadeloupe ont ainsi des plateaux insulaires peu étendus et séparés de ceux des îles voisines par des canaux étroits (une vingtaine de milles) et profonds (environ 1 000 m), alors que les deux îles du nord partagent avec Anguilla un vaste plateau peu profond. L'archipel est baigné par le courant nord-équatorial, qui s'infléchit vers le nord au niveau des îles tandis qu'une partie du flux passe entre elles vers la mer des Antilles, créant une circulation locale complexe et tourbillonnante. Malgré les apports de l'Amazone et de l'Orénoque, la productivité de ces masses d'eaux est faible : tous les pays insulaires de la région ont un potentiel halieutique relativement modeste. Mais l'environnement géographique des îles françaises n'est pas seulement insulaire : le continent sud-américain n'est qu'à environ 450 milles de la Martinique, avec une productivité halieutique bien supérieure.

L'histoire a déterminé très profondément l'enracinement et l'individualité des îles françaises au sein de la région. Toutes les îles ont connu une histoire coloniale mouvementée, caractérisée par l'élimination des populations indiennes, l'économie de plantation basée sur la culture de la canne à sucre et l'esclavage, et les rivalités entre puissances européennes. Cette histoire a laissé de nombreux traits communs, comme les traces culturelles de l'esclavage, l'importance du métissage ou le rôle économique de la pluriactivité individuelle, mais elle a aussi instauré des barrières durables comme les langues officielles (anglais et français, mais aussi néerlandais et espagnol). La période post-coloniale a produit une géopolitique antillaise compliquée, où les deux départements français d'outre-mer côtoient des îles indépendantes ou associées en États indépendants, mais aussi plusieurs autres diversement rattachées à un pays extérieur à la région : Antilles néerlandaises, colonies britanniques, îles Vierges américaines et Porto Rico (État libre associé des EU). Les anciens ter-

ritoires britanniques ont connu depuis plusieurs décennies un certain nombre de tentatives d'union politique ou économique, dont certaines sont encore en vigueur : OECS (Organization of Eastern Caribbean States), CARICOM (Caribbean Community and Common Market).

Outre les potentialités naturelles, l'histoire post-coloniale et les options de développement qui en ont découlé ont largement déterminé la diversité économique et sociale actuelle entre les îles (CRUSOL, 1980). Au sein d'une région essentiellement constituée de pays dits « en voie de développement », les îles rattachées à des métropoles, dont la Martinique et la Guadeloupe, font figure d'îlots de prospérité individuelle et collective, même si les difficultés structurelles y sont souvent de même nature que dans les pays indépendants : crise de l'agriculture d'exportation, chômage important, etc. Ces différences de richesse créent dans la région des flux migratoires et commerciaux qui se superposent à l'attraction des grands pôles nord-américain et européen.

Dans l'environnement immédiat des îles françaises, la communauté de langue (créole) et l'étroitesse des canaux ont depuis longtemps facilité les échanges entre communautés littorales des îles voisines, établissant ainsi de nombreux liens matrimoniaux, commerciaux, etc., où les pêcheurs jouent souvent un rôle important en tant que détenteurs des moyens de communication (bateaux).

Malgré un développement plus important lié au contexte économique, les pêcheries martiniquaises et guadeloupéennes ne diffèrent pas significativement de celles des autres îles dans leur nature, car les contraintes biologiques et techniques sont communes ; elles restent basées sur l'exploitation des mêmes types de ressources (espèces démersales sur les plateaux, espèces pélagiques au large) par des embarcations de petite taille sortant à la journée avec des engins passifs (nasses, filets, lignes). À l'instar de certains pays, des flottilles de navires plus importants y ont été constituées pour exploiter des ressources hors de portée des canots traditionnels. Seuls les pays continentaux ont des ressources plus importantes et plus diversifiées et des modes d'exploitation différents, avec coexistence de pêcheries artisanales et industrielles.

Les interactions entre les ressources

Indépendamment des délimitations de zones de pêche ou des accords et conflits entre pays, leurs pêcheries peuvent être en interaction par la seule dynamique de la ressource. Un stock peut être partagé entre plusieurs pays de différentes façons selon le rôle que jouent les phases recrutée (schématiquement, les juvéniles et les adultes) et pré-recrutée (les œufs et les larves) dans les échanges.

Lorsque la phase recrutée est répartie sur les lieux de pêche de plusieurs pays, l'exploitation est simultanée : même si chaque flottille respecte ses zones de pêche, les déplacements des individus (qui ignorent ces limites) font que l'exploitation de chacune d'entre elles a des conséquences sur les autres.

Lorsque la phase recrutée effectue des déplacements qui l'amènent à traverser successivement les zones de pêche de plusieurs pays qui l'exploitent donc tour à tour, l'exploitation est séquentielle : la pêche des flottilles situées en amont agit sur la ressource disponible pour les flottilles situées en aval.

Lorsqu'il n'y a pas d'échanges possibles entre la phase recrutée des ressources exploitées par plusieurs pays, les pêcheries ne sont pas forcément indépendantes pour autant, car de nombreuses espèces ont une phase pré-recrutée pélagique qui assure une dissémination des larves par les courants. Une pêcherie est donc susceptible d'en influencer une autre par la quantité de larves émises par le stock. Dans la région caraïbe, rares sont les pêcheries qui n'exploitent pas des stocks partagés (CADDY, 1987). Celles des Antilles françaises sont concernées par les trois types d'interactions.

Les ressources démersales des plateaux insulaires sont constituées d'espèces assez, voire très sédentaires (poissons, langoustes, lambis, oursins), et inféodées aux écosystèmes côtiers et peu profonds. Les échanges d'individus de la phase recrutée sont pratiquement impossibles de part et d'autre des canaux profonds qui séparent les îles hautes ; il n'y a donc pas exploitation simultanée de ces ressources entre la Martinique, la Guadeloupe et leurs voisines immédiates (Sainte-Lucie, la Dominique, Montserrat, Antigua). Par contre, le vaste plateau qui entoure Saint-Martin et Saint-Barthélemy comprend aussi l'île d'Anguilla, avec qui ce type d'échanges est possible.

Les ressources démersales des talus insulaires et des pentes profondes sont sans doute dans le même cas : les profondeurs séparant les plateaux insulaires dépassent les intervalles bathymétriques d'abondance maximale en poissons (GUILLOU, 1989), et les ressources plus profondes en crustacés sont constituées d'espèces de petite taille (crevettes) et peu mobiles (PAULMIER, 1996). Cependant ces stocks ont encore été peu étudiés, et la mobilité des grandes espèces de poissons (notamment des requins) n'est pas connue.

Les ressources pélagiques côtières sont mobiles mais ne fréquentent que les eaux des plateaux insulaires ; bien qu'elles aient été très peu étudiées, rien n'indique qu'elles puissent effectuer des déplacements d'une île à l'autre en franchissant les canaux.

Les ressources pélagiques hauturières font l'objet d'une exploitation partagée par tous les pays de la région en raison de leurs vastes aires de répartition et de leur comportement migratoire. Cependant, il est souvent difficile d'aller au-delà de ce constat général, car certains aspects de leur biologie sont encore très mal connus, comme l'existence de stocks génétiquement séparés ou les trajets migratoires. Les Antilles françaises sont concernées par l'exploitation simultanée de stocks sous-régionaux de daurades et de poissons volants (OXENFORD et HUNTE, 1986 ; GOMES *et al.*, 1998) qui pourraient parcourir un circuit migratoire sud-nord le long des Petites Antilles et donc donner lieu à une exploitation séquentielle. Les autres espèces (notamment les thons) sont exploitées de manière simultanée par la plupart des pays, au moins dans les Petites Antilles, sans qu'on puisse se prononcer sur l'éventuel caractère séquentiel de leur pêche, faute d'informations sur leurs migrations régionales.

L'existence d'échanges au niveau du recrutement est une hypothèse plausible pour les stocks exploitées dans les Petites Antilles. La quasi-totalité des espèces exploitées de poissons démersaux, mais aussi le lambi et l'oursin blanc, ont une phase larvaire pélagique dont la durée est de l'ordre de quelques semaines, donc compatible avec un transport passif d'une île à l'autre par la circulation générale (APPELDOORN *et al.*, 1987). Ces échanges sont cependant difficiles à mettre en évidence directement car les processus hydrologiques et écologiques sont très complexes et peuvent aussi donner naissance à des mécanismes de rétention où les larves seraient piégées (FARMER et BERG, 1989). Aucune conclusion ne semble donc pouvoir être tirée pour l'instant de cette approche directe. Des perspectives nouvelles se sont cependant ouvertes avec le développement récent des études de génétique de populations, qui permettent de quantifier les taux d'échange entre populations, c'est-à-dire leur degré d'isolement. Cette approche a confirmé que ce type d'échange existe à l'échelle de la région caraïbe pour la langouste *Panulirus argus*, dont la phase larvaire dure de huit à douze mois (SILBERMAN *et al.*, 1994), mais suggère aussi un flux génétique important pour le lambi (MITTON *et al.*, 1989) et les poissons récifaux (SHULMAN et BERMINGHAM, 1995).

Aucune des ressources des Antilles françaises ne peut donc être exploitée et surtout gérée comme si elle était biologiquement indépendante des autres îles des Petites Antilles, voire de l'ensemble de la région caraïbe pour certaines espèces.

Les interactions entre les pêcheries

Traditionnellement libre, au moins dans la pratique, l'accès aux zones de pêche par les embarcations des différentes îles a commencé à soulever des difficultés importantes au cours des dernières décennies, dans un contexte marqué par :

- l'instauration du nouveau droit de la mer, avec la définition de zones économiques exclusives (ZEE) dans lesquelles les États ont le devoir de gérer les ressources et le pouvoir d'en contrôler l'exploitation ;
- l'augmentation du rayon d'action des navires de la plupart des pays et notamment des Antilles françaises, par l'augmentation constante de la puissance de moteurs hors-bord utilisés pour la pêche au large (dont le rayon d'action est actuellement de plusieurs dizaines de milles) et la mise en service d'unités pontées effectuant des marées de plusieurs jours.

Cette évolution s'est traduite au niveau politique par des négociations sur la délimitation des ZEE et sur les accords de pêche (cf. encart 6), et sur le terrain par des conflits réguliers entre pêcheurs de nationalités différentes ou entre pêcheurs étrangers et autorités locales. Le respect du nouveau droit de la mer par les pêcheurs a pu être freiné par leur difficulté à comprendre la remise en question de l'accès à des secteurs traditionnellement exploités, et d'accepter la notion de « propriété » des ressources pélagiques, mobiles et indépendantes du fond.

En ce qui concerne les îles françaises, la délimitation des ZEE relève de l'État, alors que les accords de pêche sont signés par la Communauté européenne. Les problèmes d'accès aux zones de pêche se posent en termes différents dans les deux départements (Affaires Maritimes, 1999).

En Martinique, les interactions concernent essentiellement la Dominique et Sainte-Lucie, mais aussi la Barbade, Saint-Vincent et l'île d'Aves, et portent de plus en plus sur l'exploitation des pélagiques hauturiers. Beaucoup de canots du nord et de l'est de la Martinique fréquentent les eaux de la Dominique pour la pêche pélagique au large (« à miquelon »), mais aussi pour la pêche démersale (notamment aux nasses). Dans ce cas, la zone conflictuelle est le banc Dien-Bien-Phu, traditionnellement exploité par les Martiniquais, mais reconnu comme appartenant à la Dominique par le traité de délimitation des ZEE signé en 1987 par les deux pays. Après l'échec *in extremis*, en 1993, de la signature d'un accord de pêche par le gouvernement de la Dominique, aucune reprise de négociations n'a eu lieu. La pêche pélagique martiniquaise fréquente également la ZEE de Sainte-Lucie (sans qu'une négociation officielle ne soit en cours en vue d'accords de pêche), et plus secondairement celles de Saint-Vincent et de la Barbade ; des arraisonnements de navires français ont eu lieu récemment dans ces deux îles. Les relations avec le Venezuela concernent la pêche autour de l'île d'Aves, longtemps objet de conflits mais actuellement soumise à un régime de licences de pêche annuelles. Alors qu'au début des années 1980 l'accent était mis sur la négociation bilatérale de licences pour la pêche démersale, la position actuelle de la Martinique est de chercher à se situer dans un cadre multilatéral, en vue d'accords visant à un développement concerté de l'exploitation des ressources pélagiques et à leur gestion conjointe.

En Guadeloupe, l'enjeu est principalement l'exploitation des ressources démersales des bancs du nord des Petites Antilles, dont la répartition entre les ZEE riveraines n'est toujours pas achevée (cf. encart 6). Les interactions sont complexes en raison de la disposition des îles et des bancs, et concernent surtout Anguilla (Grande-Bretagne), Saba (Antilles néerlandaises), et les États d'Antigua-Barbuda et de Saint Christopher-Nevis. Le banc de Saba et celui de Saint-Martin, Saint-Barthélémy et Anguilla font l'objet depuis longtemps d'une exploitation par les pêcheurs guadeloupéens. De multiples incidents sont survenus dans le passé, et surviennent encore, entre ces derniers et les pêcheurs ou les autorités d'Antigua et de Saba, sur des secteurs à revendication contestée comme le banc Raquette ou le banc de Saba : vol ou destruction d'engins de pêche, arraisonnements de navires. Des négociations d'accords de pêche n'ont pas été ouvertes avec tous les pays ; celles en cours sont en attente.

La présence de pêcheurs étrangers dans les ZEE de la Martinique et de la Guadeloupe n'est pas documentée. Compte tenu du développement de la pêche pélagique dans toutes les îles des Petites Antilles, de telles incursions devraient s'amplifier, mais leur fréquence est encore faible du fait de la moindre puissance motrice de ces embarcations.



↘ Les gommiers tirés au sec sur les galets de l'anse de Scottshead, au sud de la Dominique.

© H. André Boët



▼ Le gommier, embarcation traditionnelle encore très utilisée à Sainte-Lucie.

© H. André Boët

Les échanges de matériel et de savoir-faire

La proximité géographique et l'histoire commune des Petites Antilles ont permis aux communautés de pêcheurs de tisser des relations étroites d'île à île, en dehors de toute initiative officielle ou centralisée. Depuis les liens familiaux ou de voisinage jusqu'à des formes parallèles de « coopération », les Antilles françaises sont liées à leurs voisines par une multitude de relations qu'il est difficile de décrire et même de recenser car elles sont encore très peu connues.

Les coopératives d'avitaillement de Guadeloupe et de Martinique fournissent des équipements et du matériel de pêche à des coopératives ou à des pêcheurs des îles de pays voisines. Montserrat, la Dominique, Sainte Lucie, Saint-Vincent et le Venezuela sont les pays avec lesquels de tels échanges ont eu lieu ces dernières années. Il s'agit en général de matériel inexistant ou plus cher dans les îles voisines : grillage, matériel de traîne, nappes de filet, vêtements de travail, etc. Du matériel correspondant à une valeur d'à peine 500 KF par an transite entre les îles françaises et leurs voisines, sur des embarcations de pêche ou, plus rarement, par les bateaux de passagers assurant la liaison maritime entre les îles. Plus difficiles à quantifier, mais venant augmenter ce flux de matériel, des livraisons se font directement par des pêcheurs lors de déplacements à caractère privé (fête, visite d'amis, ...) et sur demande de leurs collègues étrangers. Certains chantiers des Antilles françaises construisent des embarcations de pêche pour les îles voisines, notamment des « yoles plastique ». À l'inverse, des pêcheurs français se font construire des embarcations dans les îles voisines ; cette pratique, longtemps très courante pour les gommiers, existe dans certains cas pour des embarcations en fibre de verre (Trinidad).

Des pêcheurs martiniquais ou guadeloupéens antillais vont parfois s'installer dans une île voisine de façon définitive ou saisonnière pour la pratique de leur métier. Ces déplacements, souvent liés à des relations familiales ou matrimoniales, impliquent un certain degré d'intégration dans les communautés de pêcheurs locaux, avec qui s'effectuent des s'accompagnent vraisemblablement d'échanges de technologie et de savoir-faire entre les différentes îles de la Caraïbe (ANDRÉ-BIGOT, 1998 a).

Les relations peuvent porter sur la propriété d'embarcations, de nasses ou de sennes dans des îles voisines, comme Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines ou Montserrat. Dans ce cas, propriétaire et pêcheur reçoivent en général chacun la moitié de la production ou du fruit de la vente des prises. Certaines productions, et plus particulièrement celles de forte valeur (langoustes, lambis), sont vendues aux Antilles françaises. Cette pratique semble cependant diminuer, même si l'importation de ces produits reste intéressante pour les pêcheurs étrangers ; cette évolution pourrait être liée aux moyens de contrôle mis en place contre le trafic de drogue, mais aussi au fait que les projets de développement dans les îles voisines ont réduit l'intérêt de ce type d'associations pour leurs pêcheurs. Les accords de ce type semblent devoir être relancés de façon plus officialisée, en particulier en Guadeloupe, par des courriers de déclaration d'accord, envoyés aux autorités administratives des pays dont relèvent les contractants.

Ce type d'investissement à l'étranger existe aussi avec le Venezuela, à une échelle plus importante. L'importation de poisson frais de ce pays met en jeu des échanges complexes depuis qu'elle a débuté en Martinique dans les années cinquante. Les produits importés provenaient de bateaux de pêche étrangers vénézuéliens appartenant à des Français : l'armateur confiait le navire à un patron pêcheur à qui il versait un salaire jusqu'à ce que l'investissement soit remboursé par les revenus de l'entreprise. Puis il en cédait la moitié et conservait la propriété de l'autre moitié. Les importations de poissons en provenance de la Caraïbe se font toujours sur ce schéma, permettant ainsi à l'importateur d'avoir la garantie d'un approvisionnement et aux pêcheurs de disposer d'une aide à l'investissement et d'un écoulement de sa production sur un marché porteur.

Les échanges commerciaux de produits de la mer

Le marché des produits de la mer dans les Petites Antilles est caractérisé par quelques traits communs, comme l'insuffisance de la production locale et l'ouverture sur l'extérieur (VINCENT, 1992). Dotées de ressources halieutiques limitées et de populations proportionnellement importantes et traditionnellement très consommatrices de poisson, toutes les îles (sauf Grenade) ont une balance extérieure déficitaire en produits de la mer, à la différence des pays continentaux voisins. Par ailleurs, l'essentiel des importations provient de pays extérieurs à la région, selon une répartition liée à l'appartenance géopolitique du pays et aux accords commerciaux et douaniers qui en découlent. Le principal fournisseur des départements d'outre-mer est la France, alors que la plupart des îles anglophones sont liées avec le Canada, la Grande-Bretagne et les EU par des accords préférentiels dans le cadre du CARIBCAN¹, du Commonwealth et du Caribbean Basin Initiative. De plus, les disparités de développement créent au sein de la région des flux de certaines espèces de haute valeur : langoustes, lambis (DUBOIS, 1985).

La plupart des îles des Petites Antilles couvrent leurs besoins en produits frais et importent surtout des produits transformés (essentiellement morue séchée et conserves). Seules les îles françaises et néerlandaises importent aussi des quantités importantes de poisson frais (VINCENT, 1992). Les interactions régionales de la Martinique et la Guadeloupe en matière de marché diffèrent selon les produits : poisson, crustacés et mollusques.

Le principal fournisseur en poisson non transformé des îles françaises (mais aussi de toute la région) est le Venezuela, tant en frais (75 et 51 % en 1990) qu'en congelé (28 et 38 %). L'approvisionnement en poisson frais est logiquement très

¹ Programme du gouvernement canadien qui permet un accès en franchise au marché canadien à la plupart des exportations en provenance du Commonwealth de la Caraïbe.

régional, et le complément est assuré en Martinique par Grenade et en Guadeloupe par Trinidad et Tobago, alors que la dépendance est moins forte pour le congelé (Antilles néerlandaises). À l'inverse, l'approvisionnement est totalement extérieur à la région pour le poisson salé ou séché (Norvège, France, Islande) ou en conserve (France, Maroc). Les flux régionaux sont alimentés par des différences de potentialités halieutiques (surtout avec les pays continentaux comme le Venezuela) et par des différences de coût de production : le prix moyen du poisson dans les pays de l'OECS, à Barbade ou à Trinidad est de deux à trois fois moindre que dans les îles françaises (VINCENT, 1992) ; la différence est encore plus grande avec le Venezuela.

Les seuls crustacés importés d'autres pays de la région caraïbe en quantités non négligeables sont les langoustes et les crevettes ; pour ces dernières, la dépendance régionale ne concerne que la Guyane française (les autres fournisseurs importants étant la France et la Thaïlande). Elle est plus forte pour les langoustes, dont le premier fournisseur des deux îles est Cuba (environ 40 % en valeur en 1998), suivi par les EU et plusieurs autres pays insulaires : Antigua-Barbuda, Haïti, Bahamas pour la Guadeloupe et Saint-Vincent, Bahamas, Antigua-Barbuda pour la Martinique.

La principale espèce de mollusque susceptible de faire l'objet d'un commerce intra-régional significatif est le lambi. Faute de codification spécifique. Faute de codification spécifique, aucune comptabilité précise des importations de lambi ne peut être faite à partir des statistiques douanières ; celles-ci font état d'importations de mollusques non identifiés, de Jamaïque et de Colombie vers la Martinique, et d'Haïti vers la Guadeloupe, mais en quantités très inférieures aux importations réelles (de l'ordre de plusieurs centaines de tonnes). La production locale en Martinique, devenue insuffisante au milieu du siècle, a été complétée par des importations provenant d'abord des Saintes, puis de Sainte-Lucie, des Grenadines et de Saint-Martin, avant une diversification dans les années soixante-dix (Cuba, Belize, Turks et Caïcos) et l'apparition du lambi congelé (RATHIER, 1993). Actuellement, l'espèce *Strombus gigas* figure à l'annexe 2 de la convention de Washington : son commerce international est régi par l'obtention de certificats CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora).

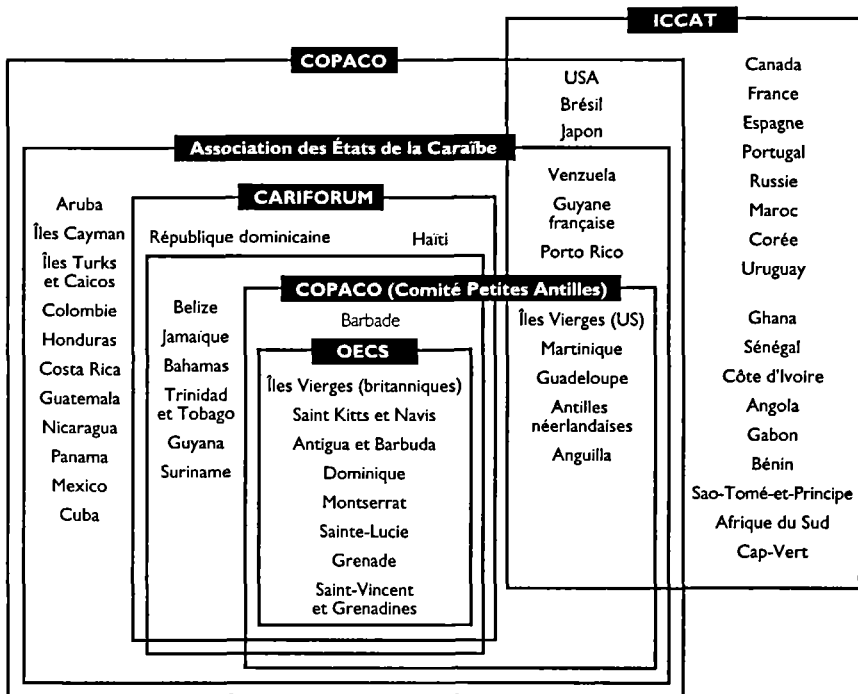
L'oursin ne fait pas l'objet d'un commerce important entre les îles, bien que dans certaines d'entre elles, comme la Martinique, le marché soit très demandeur, avec des prix six à neuf fois plus élevés que ceux des îles voisines (SMITH et BERKES, 1991). En 1994, une dizaine de tonnes de gonades d'oursin ont été importées de Grenade mais ces importations ont cessé depuis.

Par le truchement des mécanismes du marché, l'approvisionnement des îles françaises à partir des pays voisins n'est pas sans conséquences sur le secteur de la pêche. La concurrence directe avec les producteurs locaux (notamment de poisson pélagique) en est l'aspect le plus visible. Malgré le développement d'un nouveau secteur de distribution (poissonneries), la différence de prix entre importation et pêche locale et l'inélasticité du marché des espèces pélagiques ont provoqué des tensions très vives en Martinique à la fin des années 1980, conduisant finalement à une limitation des importations (EUGÈNE, 1989). Le prix du poisson importé (22 F en moyenne en 1998, en provenance du Venezuela, contre environ 60 F au débar-

quement local) semble affecter l'ensemble du système, par le jeu de la concurrence entre importateurs ou par un effet sur l'ensemble du marché (LANTZ et MURAT, 1990). De façon générale, outre la réponse à un besoin, l'importation régionale de produits frais en provenance de pays de moindre niveau de développement économique contribue à limiter l'augmentation des prix du poisson local, avec pour conséquence de soutenir la demande, mais aussi de freiner l'accroissement de la pression de pêche sur les ressources locales.

Les mécanismes régionaux de coopération en matière de pêche

Bien que le centre de décision reste le plus souvent l'État, la nécessité est apparue d'une coordination à l'échelle régionale des actions menées en matière d'exploitation et de gestion des ressources halieutiques. Un certain nombre de structures ont ainsi vu le jour dans des cadres divers, dont l'imbrication reflète bien la complexité géopolitique de la région caraïbe (fig. 17).



▽ Fig. 17 Appartenance des États et territoires de la Caraïbe aux principales organisations internationales compétentes en matière de pêche maritime (d'après CHAKALALL et al., 1998).

La seule qui rassemble tous les pays sans exception est la Commission des pêches de la FAO pour l'Atlantique Centre-Ouest (Copaco). Créée en 1973, ses statuts ne lui accordent aucun pouvoir décisionnel, mais lui définissent notamment comme missions de promouvoir la collecte et l'échange de données statistiques et biologiques et, de manière générale, d'informations sur les pêches, de faciliter la coordination de programmes nationaux de recherche et l'amélioration des potentiels scientifiques, d'aider les gouvernements à établir des politiques rationnelles d'exploitation des ressources, etc. (FAO, 1979). Outre des réunions plénières au niveau politique, la Copaco a mis en place plusieurs groupes de travail thématiques (évaluation des ressources, économie et planification des pêches, statistiques de pêche) et un sous-comité des Petites Antilles. Un bilan récent fait apparaître un fort ralentissement des activités de la Commission, expliqué par l'absence de sentiment d'appartenance de la part des pays membres ; ceux-ci auraient plutôt reporté leur attention sur le renforcement de leur capacité nationale et sous-régionale à la suite de la convention sur le droit de la mer de 1982 (COPACO, 1998). Cette analyse survient alors que la FAO met en œuvre l'évaluation de ses structures régionales des pêches ; le rôle et le fonctionnement de la Copaco sont donc actuellement en cours de redéfinition. La France a toujours participé de façon assidue aux réunions politiques de la Copaco, avec des délégations généralement dirigées par le directeur régional des Affaires maritimes.

Au-delà de l'appartenance commune aux Nations unies et donc à sa commission régionale des pêches, l'appartenance géopolitique des pays a de profondes répercussions sur les mécanismes régionaux à l'œuvre en matière de pêche, surtout en ce qui concerne les pays anglophones où la gestion des pêches fait actuellement l'objet d'une réflexion institutionnelle poussée (CHAKALALL *et al.*, 1998). Le CARICOM a été créé en 1973 par les anciennes colonies britanniques, avec pour objectif de tendre vers l'intégration économique des Etats membres, grâce notamment à l'instauration d'un marché commun. Son implication en matière de pêche a considérablement augmenté avec la mise en œuvre en 1991 du programme CFRAMP (CARICOM Fisheries Resources Assessment and Management Programme). Un des objectifs en était la création d'une structure régionale (Caribbean Regional Fisheries Mechanism) dont le champ d'action couvrirait la gestion des ressources et le soutien au développement du secteur (MAHON *et al.*, 1996). La mise en place de cette structure est en cours d'étude ; parmi les problèmes à résoudre figure l'articulation avec les pays non membres du CARICOM (et notamment les territoires sous dépendance d'une métropole européenne), ainsi qu'avec les autres structures ou organismes nationaux ou internationaux, dont l'OECS qui regroupe plusieurs pays membres du CARICOM. Créée en 1980 au sein des Petites Antilles, l'OECS vise à promouvoir la coopération et le rapprochement politique des États membres. Elle s'est dotée en 1985 d'une « Fisheries Unit », dont l'action s'exerce tant au niveau politique que technique (harmonisation des réglementations, statistiques de pêche, politique commune de surveillance, etc.), qui a fusionné en 1996 avec la « Natural Resource Management Unit ». Les liens formels entre le CARICOM ou l'OECS et la France sont inexistantes en matière de pêche.

Par ailleurs, la plupart des États anglophones qui entourent les Antilles françaises sont des pays ACP ; à ce titre, leurs relations avec la France s'organisent aussi *via*

l'Union européenne, dans des cadres divers (développement, recherche, régime douanier, etc.).

Enfin, les conseils régionaux de Martinique et de Guadeloupe ont une mission de coopération décentralisée. C'est ainsi, par exemple, que des stages de formation à la pêche à la palangre ont été organisés à l'initiative du conseil régional de la Martinique, à l'attention des pêcheurs de Sainte-Lucie et de la Dominique, en collaboration avec les départements des Pêches de ces pays et l'École d'apprentissage maritime de la Martinique.

Malgré leurs efforts, différents obstacles institutionnels et individuels empêchent les îles françaises de participer pleinement au mouvement, lent mais réel, d'intégration régionale de la Caraïbe en matière de pêche.

D'une part, les différences d'échelle et d'organisation des processus de prise de décision ne facilitent pas la communication institutionnelle. Dans les petits pays insulaires, la plupart des affaires sont traitées localement par le département des Pêches ou son ministère de tutelle, alors que dans les départements français d'outre-mer, les pouvoirs s'étendent sur des niveaux multiples, du local au communautaire en passant par le national, avec des prérogatives spécifiques attribuées à l'administration d'État, aux élus régionaux, etc.

Par ailleurs, beaucoup d'initiatives sont spécifiques aux pays anglophones (CFRAMP, OECS) ou en développement (certaines réunions Copaco ou projets FAO). Exclues de ces forums par le statut politique des DOM, renouvelés régulièrement par le jeu des mutations, et parfois confrontés aux barrières linguistiques et culturelles, les représentants des Antilles françaises ont plus de difficultés à s'intégrer durablement et efficacement dans la communauté régionale des responsables techniques ou politiques des pêches.

Conclusion

Ce rapide tour d'horizon des types d'interaction du secteur de la pêche des Antilles françaises avec celui des autres îles ou pays de la Caraïbe confirme que cette dimension régionale ne peut être absente des réflexions menées et des décisions prises en Martinique ou en Guadeloupe. Trois axes principaux d'analyse apparaissent, aux niveaux naturel, économique et institutionnel.

Au niveau naturel, la dimension régionale est imposée par les ressources elles-mêmes et renforcée par leurs modes d'exploitation. L'évolution de la pêche dans toutes les îles, et particulièrement en Martinique et en Guadeloupe, est marquée par deux tendances principales qui rendent plus que jamais nécessaire le recours à une approche régionale :

- D'une part, l'augmentation du rayon d'action des bateaux et la diversification des techniques de pêche des grands pélagiques. Alors qu'autrefois l'effort de pêche ne débordait guère les eaux territoriales de chaque île, il devient de plus en plus nécessaire d'assurer la prévention et le règlement des conflits d'accès,

ainsi que la gestion de l'effort de pêche sur des stocks communs à l'échelle régionale (concernant surtout les pays de la Caraïbe) ou océanique (impliquant aussi des pêcheries extérieures à la région).

- D'autre part, l'accroissement de la pression de pêche sur les stocks démersaux des plateaux insulaires. Alors qu'une exploitation faible ou modérée n'avait d'effet que sur la production locale d'un stock (juvéniles et adultes présents sur le plateau d'une île donnée), une forte pression de pêche en réduit le potentiel reproducteur et augmente la vulnérabilité des stocks à une éventuelle dépendance en matière de recrutement. Or cette dépendance est très probable, au moins pour les langoustes et les lambis.

Quelle que soit la forme qu'elle prendra, la coopération entre toutes les îles de la Caraïbe est donc devenue indispensable en matière de gestion des ressources et de leur exploitation.

Au niveau économique, les relations des îles françaises avec les pays voisins en matière de pêche sont encore peu développées. Comme pour les autres îles et comme dans les autres secteurs, les échanges commerciaux ont surtout lieu avec l'extérieur et notamment avec la métropole (Grande-Bretagne, EU ou Canada pour les îles anglophones). Les échanges régionaux portent sur les équipements de pêche (engins et matériel, bateaux) et sur les produits de la mer. À la différence des échanges entre îles anglophones du CARICOM, ceux qui ont lieu avec les îles françaises ne bénéficient pas de régimes douaniers spécifiques ; une partie d'entre eux reste informelle (voire clandestine). L'échelle des îles et les limites de leurs potentiels halieutiques (en quantité et en types de ressources) ne permettent pas que ces échanges atteignent une proportion importante de l'approvisionnement en protéines marines ; certains produits comme les oursins pourraient cependant faire l'objet de nouveaux marchés. Les importations de poisson frais en provenance de la région caraïbe ont des répercussions, sans doute profondes mais encore mal connues, sur les marchés et sur la pêche dans les îles françaises ; il est probable qu'un des effets en est de freiner l'augmentation de la pression de pêche, en satisfaisant une partie de la demande et en stabilisant les prix.

Au niveau institutionnel enfin, les îles françaises ont une position spécifique dans le paysage des structures compétentes en matière de pêche. De nombreux mécanismes internationaux existent, qui reflètent en partie les découpages géopolitiques de la Caraïbe, et dont les attributions et compétences spécifiques sont parfois ambiguës. Les groupements d'anciennes colonies britanniques ne sont pas accessibles aux départements français (ni à certaines autres îles), mais tous les pays, dont la France, font partie de la commission régionale des Pêches de la FAO. Les organisations internationales les plus importantes de la région en matière de pêche (Copaco, CFRAMP) sont actuellement en phase de bilan et de prospective, et les futurs mécanismes de concertation et d'échanges pouvant contribuer efficacement à un aménagement concerté et cohérent des pêcheries insulaires sont encore à construire. Dans ce contexte, les coopérations bi- ou multilatérales sur des projets ciblés semblent vouloir se développer. De manière générale, les relations des îles françaises avec les autres pays en matière de pêche se situent dans le contexte des relations d'État à État, et de la politique caribéenne du gouvernement et des assemblées locales.